

Direction de la Politique de la Ville - Animation et Vie des Quartiers - Modification d'une subvention allouée à l'Association O'RANGE

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Dans sa séance du 10 juillet 2003, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'Association O'RANGE une subvention de 17 570 € correspondant à l'action « médiation et actions sociales de proximité » retenue au titre de la programmation 2003 du Contrat de Ville.

Un premier versement limité à 5 000 € a été effectué, le solde devant être versé après production du bilan d'action sur le quartier.

Le dernier trimestre n'a pas permis de constater un redressement significatif de l'intervention de cette association en faveur de la qualité des relations sociales sur la Cité.

Par ailleurs, l'action de l'association sur Clairs-Soleils s'est réduite à une implication dans les différentes fêtes de quartiers.

Précisons que l'État s'est désengagé du financement au titre du contrat de ville en 2003 et que les emplois aidés CES dont les contrats sont arrivés à échéance en décembre 2003 ne seront pas renouvelés.

Compte tenu des éléments précités, le Conseil Municipal est donc invité à revenir sur le montant de la subvention initialement votée et à ne pas verser le solde de la subvention à l'association O'RANGE.

Sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.